



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 89 f) de la liste préliminaire*

**Environnement et développement durable :
poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement**

Application des conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement; et promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi à la demande de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 56/198 du 21 décembre 2001, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur les mesures prises pour poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et dans sa résolution 55/203 du 20 décembre 2000, l'avait prié de lui présenter un rapport sur l'adoption de mesures visant à promouvoir « une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable ».

Le rapport fait le point des activités, y compris les initiatives nouvelles menées par les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les organisations régionales pour appliquer le Programme d'action de la Barbade, ainsi que des progrès accomplis dans la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable. Il se conclut par des suggestions sur la façon d'améliorer la mise en oeuvre du Programme d'action, qui tiennent compte des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable.

* A/57/50/Rev.1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Application des conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement	6–40	4
A. Activités menées à l'échelon international	7–30	4
B. Activités menées à l'échelon régional	31–36	8
C. Activités menées à l'échelon national	37–40	10
III. Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable	41–51	11
IV. Conclusions et recommandations	52–55	14

I. Introduction

1. À sa cinquante-sixième session, le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/198 intitulée « Poursuite de l'application des conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement », dans laquelle, entre autres dispositions, elle a : a) invité les organes et organismes des Nations Unies compétents ainsi que les commissions et organisations régionales à concrétiser dans leurs programmes, dans les limites de leurs mandats respectifs, des mesures en vue de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹; b) prié instamment toutes les organisations compétentes d'achever d'urgence l'élaboration d'un indice de vulnérabilité, en tenant compte des conditions et des besoins particuliers des petits États insulaires en développement; c) demandé au Secrétaire général d'examiner de nouveaux moyens avantageux d'accroître et d'améliorer la coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des activités d'appui aux petits États insulaires en développement et au Programme d'action.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », la question subsidiaire intitulée « Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement » et prié le Secrétaire général de lui présenter, à la même session, un rapport sur l'application de ladite résolution.

3. À sa cinquante-cinquième session, le 20 décembre 2000, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/203 intitulée « Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable », dans laquelle, entre autres dispositions, elle a : a) demandé au système des Nations Unies et à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par les

pays des Caraïbes et leurs organisations régionales afin de protéger la mer des Caraïbes contre la dégradation résultant de la pollution par les navires, due notamment au rejet illicite de mazout et d'autres substances dangereuses, et contre l'immersion illégale ou le rejet accidentel de déchets dangereux; b) demandé à tous les États intéressés de prendre les mesures nécessaires pour faire entrer en vigueur et pour contribuer à appliquer le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, en vue de protéger le milieu marin de la mer des Caraïbes contre la pollution et la dégradation d'origine tellurique; et c) demandé à tous les États de devenir parties contractantes aux accords internationaux pertinents en vue de promouvoir la protection du milieu marin de la zone des Caraïbes contre la pollution et la dégradation par les navires. L'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, au titre de la question subsidiaire intitulée « Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement » de la question intitulée « Environnement et développement durable », un rapport sur l'application de sa résolution, qui tienne compte des vues exprimées par les organisations régionales compétentes.

4. Pour établir le présent rapport, on a demandé aux organes, organisations et organismes des Nations Unies, y compris aux commissions régionales compétentes, de soumettre des informations actualisées sur les activités menées dans le cadre du Programme d'action et de la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes. Les rapports succincts qu'un certain nombre d'organisations ont communiqués constituent la seule source d'information dont on dispose sur les activités menées par eux depuis 2001.

5. Le présent rapport inclut également des renseignements sur les activités entrant dans le cadre du Programme d'action qui ont été entreprises à l'échelon régional par des organismes régionaux intergouvernementaux ne faisant pas partie du système des Nations Unies, et à l'échelon national par des gouvernements.

¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

II. Application des conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

6. Le document établi au titre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable par le Président de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire portait plus particulièrement sur les petits États insulaires en développement. La Déclaration adoptée par l'Alliance des petits États insulaires à Singapour à l'occasion de sa réunion interrégionale préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable a également réaffirmé les objectifs et engagements énoncés dans le Programme d'action de la Barbade et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, que celle-ci a consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et à l'issue de laquelle elle a demandé de faire de nouveaux efforts en vue de pleinement mettre en oeuvre le Programme d'action. De fait, nombre d'organismes des Nations Unies, de gouvernements et d'autres institutions ont continué d'aider les petits États insulaires dans leurs efforts de développement. Les activités qu'ils ont menées à cet effet sont présentées ci-après.

A. Activités menées à l'échelon international

1. Renforcement des capacités

7. Au cours de la période examinée, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a continué d'accueillir le Réseau informatique des petits États insulaires en développement. La phase II de ce projet, en cours d'exécution, vise essentiellement à assurer une présence accrue du Réseau au niveau régional et à en renforcer les capacités. À cet égard, le Gouvernement français finance un centre de coordination pour la région de l'océan Indien. Deux autres centres de coordination, pour les régions des Caraïbes et du Pacifique, respectivement, seront financés par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). De plus,

le Département, par le biais de son Unité des petits États insulaires en développement, continue de participer activement aux initiatives de renforcement des capacités menées par l'Alliance des petits États insulaires. Il a ainsi contribué de manière active à la Réunion préparatoire interrégionale au Sommet mondial pour le développement durable, organisée par l'Alliance à Singapour en janvier 2002.

2. Changements climatiques et élévation du niveau de la mer

8. Dans ce domaine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a organisé des ateliers consacrés aux conséquences régionales des changements climatiques, afin de fournir aux petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes des informations fiables sur les changements climatiques et sur la variabilité climatologique, ainsi que des conseils quant aux mesures à prendre pour s'adapter à ces phénomènes. Un document directif a été élaboré et un rapport relatif aux changements climatiques dans les Caraïbes et aux difficultés d'adaptation qui en découlent sera publié en 2002.

3. Catastrophes naturelles et environnementales

9. Les catastrophes naturelles, telles que les cyclones tropicaux, sont des phénomènes courants dans les petits États insulaires en développement et peuvent avoir des conséquences dramatiques, une seule d'entre elles suffisant à compromettre des années de développement économique. Parmi les principales mesures préventives à long terme, on retiendra les systèmes d'alerte efficace et de planification des moyens à mettre en oeuvre en cas de catastrophe. L'Organisation météorologique mondiale (OMM), par l'intermédiaire de ses Programmes concernant les cyclones tropicaux (PCT), a continué d'appuyer l'action des petits États insulaires en développement en vue de la mise en oeuvre de ces mesures de réduction des conséquences des catastrophes naturelles et d'intervention. Les programmes en question sont essentiellement axés sur le renforcement des capacités grâce à des programmes de formation, des séminaires et des ateliers organisés de manière périodique et visant à améliorer les stratégies d'alerte et d'intervention en cas de catastrophe. Aux Caraïbes, les liaisons de télécommunications susceptibles d'être

rompues en cas de cyclone tropical ont ainsi été récemment remplacées par un système de communication par satellite.

10. Dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, on a commencé l'examen, au niveau mondial, des initiatives et tendances existantes en matière de réduction des conséquences des catastrophes naturelles. La Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU) et l'organisme régional d'intervention en cas de catastrophe (Caribbean Disaster Response Agency) ont élaboré des rapports sur les capacités institutionnelles, l'évaluation des risques, le statut des systèmes d'alerte rapide et le degré d'information du public en vue de régler les problèmes relatifs à la gestion des catastrophes et à la réduction de la vulnérabilité.

4. Gestion des déchets

11. En matière de gestion des déchets, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) continue de fournir une assistance aux petits États insulaires en développement dans les domaines de l'appui aux politiques industrielles, des mesures préventives axées sur une production moins polluante et sur les techniques associées et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement, afin de réduire le volume de déchets liés aux activités terrestres qui polluent les zones les plus productives du milieu marin, notamment les estuaires et les eaux côtières proches du littoral.

5. Ressources des zones côtières et marines

12. Dans ce domaine prioritaire, le PNUE, par l'intermédiaire de son Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, collabore avec plusieurs petits États insulaires en développement à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial. Des réunions régionales entre plusieurs parties prenantes ont été organisées conjointement par les secrétariats des organismes régionaux chargés des questions marines et par les Bureaux régionaux du PNUE en vue de poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action stratégique pour les eaux usées municipales conçu par le PNUE, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Conseil de concertation

pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Dans le cadre du mécanisme des banques d'écoprojets du Programme d'action mondial, des noeuds régionaux sont mis en place dans les Caraïbes et dans le Pacifique Sud. Par l'intermédiaire du Réseau d'action international en faveur des récifs coralliens, le PNUE collabore également avec un certain nombre de petits États insulaires en développement afin d'améliorer la protection et la gestion du récif corallien local avec, dans la mesure du possible, la participation des collectivités locales. L'élaboration d'un projet consacré aux activités terrestres dans l'océan Indien occidental, auquel un certain nombre de petits États insulaires en développement sont invités à participer, est sur le point d'aboutir, tandis que le projet de coopération pour la mise en valeur et la protection du milieu littoral et marin en Afrique subsaharienne est en cours d'exécution avec la participation, notamment, de Maurice et des Seychelles.

6. Ressources en eau

13. Dans ce domaine, le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Gouvernement néerlandais, a dépêché sur le terrain un spécialiste des questions relatives à l'eau pour appuyer le programme de la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées (SOPAC).

14. Le PNUE encourage la collecte et l'utilisation des eaux pluviales, qui permettent aux femmes de gérer les ressources en eau, ainsi que le recours aux énergies renouvelables, par l'intermédiaire d'un projet pilote biennal sur le renforcement des capacités des femmes en matière de collecte des eaux pluviales dans le Pacifique, exécuté par la SOPAC. Le PNUE et le FEM renforcent en outre les moyens mis en oeuvre par les petits États insulaires en développement pour traiter les problèmes mondiaux relatifs à l'environnement, essentiellement par l'intermédiaire des programmes consacrés aux eaux internationales.

7. Ressources en terres

15. En 2001, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a lancé en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe un Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale cofinancé par le Gouvernement français. Il s'adresse à environ 41 % de la population des îles, y compris les petits exploitants agricoles et les pêcheurs, qu'il aide à accéder aux marchés et à se

diversifier, notamment par l'intermédiaire de services ruraux, y compris dans les domaines suivants : services financiers décentralisés, vulgarisation agricole et gestion de la pêche côtière. À la Grenade, le FIDA, par l'intermédiaire du programme consacré aux entreprises rurales (cofinancé par la Banque de développement des Caraïbes) fournit une assistance à au moins 3 000 ménages de petits exploitants agricoles ou dirigeants de microentreprise. Une assistance supplémentaire sera fournie sous forme d'investissements dans des projets; de programmes de formation dans les domaines suivants : techniques de conception et de production, sécurité, santé et gestion; et grâce à l'amélioration de l'accès aux marchés. Le projet, qui applique le principe de l'égalité des sexes, devrait favoriser le secteur agricole en créant des emplois et en augmentant la productivité, améliorant ainsi la sécurité alimentaire des ménages et la nutrition, notamment grâce à de meilleures techniques de transformation et à l'adoption de mesures favorables au développement de l'élevage. D'autres programmes en cours visent à lutter contre la pauvreté rurale, en appuyant l'agriculture familiale et le développement rural dans un certain nombre de petits États insulaires en développement, parmi lesquels le Belize, le Cap-Vert, les Comores, la Dominique, le Guyana, les Maldives, Maurice, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie et Sao Tomé-et-Principe.

8. Ressources énergétiques

16. Au cours de la période examinée, le Département des affaires économiques et sociales a continué de mettre en oeuvre, dans divers petits États insulaires en développement, des projets de coopération technique relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Un recueil présentant un ensemble de projets couronnés de succès, notamment dans le domaine de l'énergie, est en cours d'élaboration et sera publié sur la page Web consacrée au Réseau informatique des petits États insulaires en développement.

9. Ressources touristiques

17. Dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de l'écotourisme, 2002, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a organisé trois conférences sur l'écotourisme en 2001. L'une, organisée aux Seychelles pour examiner la question du développement durable et de la gestion de

l'écotourisme dans les petits États insulaires en développement et d'autres îles, a permis à des participants venant des secteurs public et privé ainsi que d'organisations non gouvernementales et de collectivités locales, de se pencher sur quatre domaines thématiques : politiques et planification, réglementation, commercialisation et promotion, et suivi des activités d'écotourisme. Une conférence ministérielle de l'OMT sur le développement durable de l'écotourisme en Asie et dans le Pacifique, qui a eu lieu aux Maldives, a contribué à la diffusion de pratiques optimales, dans les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales et les milieux universitaires. En avril 2002, une Conférence régionale sur le développement durable de l'écotourisme dans les îles du Pacifique Sud a eu lieu à Fidji.

18. L'élaboration de politiques et de directives visant à assurer un tourisme viable est d'une importance cruciale pour les petits États insulaires en développement qui tirent une bonne partie de leurs revenus de cette industrie. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a aidé quelques-uns de ces pays, lors de différentes conférences, à se préparer à définir les politiques à mettre en oeuvre dans divers domaines, dont le tourisme. La Réunion de haut niveau sur le tourisme dans les pays les moins avancés, tenue dans l'île de la Grande Canarie en mars 2001, et organisée conjointement par la CNUCED et l'OMT avec le concours financier du Gouvernement espagnol, a été particulièrement intéressante pour les petits États insulaires en développement. Le document adopté à l'issue de cette conférence, intitulé « Déclaration des îles Canaries sur le tourisme dans les pays les moins avancés » et le Plan d'action qui lui est associé ont été présentés lors des travaux que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a consacrés au commerce international, aux produits de base et au tourisme.

10. Biodiversité

19. Dans ce domaine, le PNUE a assuré la coordination du projet régional pour l'environnement des Caraïbes, qu'il exécute en collaboration avec l'Agency for International Development (USAID) des États-Unis et avec la participation du secteur privé, et qui vise à appuyer l'Initiative internationale pour les récifs coralliens. Ce projet a pour but de promouvoir

des pratiques de tourisme viables, grâce à une gestion intégrée des zones côtières, à l'adoption de pratiques de gestion optimales dans le domaine du traitement des eaux usées et des déchets solides et au choix d'emplacements et de plans adaptés pour la construction d'installations touristiques.

20. À la suite de la toute dernière réunion de l'organe subsidiaire de la Convention sur la biodiversité, un projet pilote visant à évaluer l'impact des espèces étrangères envahissantes dans les petits États insulaires en développement a été lancé, ainsi qu'une initiative portant sur l'élaboration de méthodes d'évaluation rapide, qui bénéficie du concours de certains de ces États.

11. Institutions nationales et capacités administratives

21. L'ONUDI continue d'exécuter une large gamme de programmes visant à améliorer la gouvernance, la gestion et la performance de l'industrie dans les petits États insulaires en développement, de façon à atténuer l'impact global des activités industrielles sur l'environnement.

22. Durant la période à l'examen, le PNUE a organisé deux colloques régionaux portant sur la contribution du pouvoir judiciaire à la promotion du développement durable dans les Caraïbes et dans la région du Pacifique-Sud. Ces colloques visaient essentiellement à : a) mesurer les progrès accomplis dans le domaine du droit de l'environnement et déterminer dans quelle mesure cette évolution avait contribué à la réalisation des objectifs visés en matière d'environnement et de développement; b) examiner la contribution que les tribunaux avaient apportée au renforcement du droit de l'environnement ainsi qu'aux efforts visant à assurer le respect et l'application effective de ce droit; et c) concevoir et mettre en oeuvre des activités de suivi afin d'améliorer la coordination et de faciliter l'accès à l'information et à la documentation relative au droit de l'environnement.

12. Transports et communications

23. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a poursuivi les efforts qu'elle consacre à l'amélioration des services et installations de transport dans les petits États insulaires en développement, en mettant notamment l'accent sur des mesures de sécurité et de protection de l'environnement qui font

appel à des solutions viables, à bon rendement énergétique et peu coûteuses. Ses travaux consistent notamment à diffuser de manière systématique des informations concernant à l'élaboration et l'application de principes directeurs et de normes internationaux pertinents, par la voie d'ateliers de formation et de réunions d'experts. Plusieurs projets de coopération technique sont en cours d'exécution aux Bahamas, à la Barbade, au Cap-Vert, à Cuba, à la Dominique, en Haïti, à la Jamaïque, aux Maldives, à Sao Tomé-et-Principe, et à Trinité-et-Tobago. L'appui fourni par l'OACI vise dans sa totalité à promouvoir le développement socioéconomique viable des petits États insulaires en développement, par la voie notamment d'un renforcement du secteur du transport aérien fondé sur des principes de durabilité. En outre, plusieurs ateliers et séminaires ont été organisés, notamment un atelier sur la gestion des aéroports et des installations et services de route, tenu à Montréal les 15 et 16 avril 2002 pour la région des Amériques et des Caraïbes; un séminaire sur la sécurité de l'aviation dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui a eu lieu à Hong Kong du 27 au 31 mai 2002; et un atelier de statistiques pour la région de l'Asie et du Pacifique, qui s'est déroulé à Bangkok du 19 au 23 août 2002.

13. Indice de vulnérabilité

24. Les organisations continuent d'axer leurs efforts sur la collecte de données intéressant différents critères ou aspects de la vulnérabilité. C'est ainsi que le PNUE s'est attaché à appuyer l'élaboration d'un indice de vulnérabilité environnemental, fiable, opérationnel, qui permette de mesurer le degré de vulnérabilité des systèmes naturels, d'une manière relativement rapide et peu coûteuse, en tenant compte des caractéristiques propres aux petits États insulaires en développement. En 2001, le PNUE et la Commission du Pacifique-Sud pour les géosciences appliquées (SOPAC) ont tenu une réunion internationale d'experts sur l'indice de vulnérabilité environnementale, pour faciliter la collecte de données venant de différents pays et pouvoir tester ledit indice.

25. La CNUCED a continué d'accorder une attention toute particulière à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement classés dans la catégorie des pays les moins avancés, et ce dans le cadre d'activités visant à aider le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social à

examiner les critères qui permettent de déterminer si un pays doit être rayé ou non de la liste de ces pays.

26. Le service du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) qui s'occupe de la gestion des risques et des catastrophes naturelles est en train de mettre au point un instrument d'évaluation de la vulnérabilité, à l'intention des autorités locales et des gouvernements. Cet outil qui est actuellement testé dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est sera introduit dans la région des Caraïbes en 2003. Ces efforts devraient aboutir à plus ou moins brève échéance à l'élaboration d'indicateurs de vulnérabilité devant servir à l'adoption de mesures au plan national et à la conduite d'activités de suivi à l'échelle internationale. On espère aussi que ces apports aideront ONU-Habitat à mettre au point un indice de bonne gestion des zones urbaines compatible avec d'autres indices, notamment avec un indice de vulnérabilité qui tienne compte des besoins propres aux petits États insulaires en développement.

27. Dans le cadre d'activités visant à améliorer l'état des connaissances relatives à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et à sensibiliser davantage le public à cette question, la SOPAC a poursuivi la mise au point d'un indice de vulnérabilité couvrant tous les pays du Pacifique. Des profils de vulnérabilité environnementale sont en train d'être établis pour tous les États membres et certains pays autres que les petits États insulaires en développement manifestent un intérêt croissant pour ce type d'activités. On a déjà réussi à mieux faire connaître les indices de vulnérabilité environnementale dans le monde, en présentant périodiquement des exposés sur la question lors d'importantes rencontres régionales et internationales et en assurant une large diffusion à plusieurs publications récentes, dont des rapports d'activité. Deux nouvelles bases de données relatives aux indices susmentionnés ont été créées. La première contient des données mondiales centrées sur les pays et la deuxième des données axées sur les indicateurs. Toutefois, compte tenu du très petit nombre de données nationales disponibles, on n'a pu réunir que des données restreintes et ce pour la moitié seulement des 32 pays étudiés.

14. Commerce

28. La Commission européenne a indiqué que les négociations de Cotonou pour l'instauration d'un nouveau cadre d'échanges à partir de la mise en place

d'accords de partenariats économiques régionaux débuteront en septembre 2002. Elles devraient prendre effet à compter du 1er janvier 2008 et prévoir une période de transition de 12 ans pour la libéralisation des échanges dans des conditions de réciprocité, en vue d'aboutir à un régime pleinement compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

29. Au cours de la période considérée, la CNUCED a apporté une assistance aux petits États insulaires en développement dans le domaine de l'élaboration des politiques, et a aidé ces pays à se préparer aux négociations qui ont eu lieu dans le cadre de plusieurs conférences internationales récentes à propos de questions liées à la libéralisation économique et à la mondialisation. L'aide apportée a visé aussi bien à accroître la compétitivité de ces pays dans le cadre des politiques existantes qu'à leur permettre de tirer parti de nouveaux avantages et débouchés commerciaux. La CNUCED a apporté une aide technique aux petits États insulaires en développement dans l'optique des négociations de l'OMC tenues à Doha en 2001, en élaborant des demandes de concessions commerciales pour des questions précises, concernant en particulier le secteur agricole, et en contribuant à mieux faire prendre conscience de la vulnérabilité de ces pays.

15. Application, suivi et évaluation

30. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation du développement des petits États insulaires en développement, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/227 du 24 décembre 2001, intitulée « Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », par laquelle elle a créé le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dont les fonctions sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur le mécanisme de suivi pour la coordination, la surveillance et l'examen de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/56/645, par. 17).

B. Activités menées à l'échelon régional

1. Afrique

31. La Commission de l'océan Indien a rendu compte d'un certain nombre d'activités et de projets liés à

différents chapitres du Programme d'action. Dans le domaine des changements climatiques, la Commission a contribué au projet sur les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer en aidant ses États membres à achever leurs inventaires des gaz à effet de serre et leurs études de vulnérabilité. Concernant les catastrophes naturelles et écologiques, la Commission a récemment mené à son terme un programme régional financé par l'Union européenne sur la coopération dans le domaine de la météorologie qui était centré sur la question des cyclones tropicaux et a consisté à installer divers équipements ainsi qu'à faciliter le partage de renseignements. D'autres initiatives ont été menées dans ce domaine, notamment un projet financé par la Banque mondiale sur la lutte contre les déversements d'hydrocarbures, et la mise en oeuvre d'un programme régional fixant le cadre d'une intervention régionale concertée en cas de catastrophe naturelle. Deux documents abordant les questions de la réduction et du traitement des déchets, intitulés « Conception intégrée pour la réduction de la production des déchets non biodégradables » et « Inventaire des déchets dangereux et définition de stratégies pour la réduction des déchets à l'échelle nationale et régionale », ont été élaborés. La Commission mène aussi un certain nombre de projets dans le domaine des ressources côtières et maritimes, tels que le Projet régional pour l'environnement, financé par l'Union européenne, qui porte sur la gestion intégrée des zones côtières, et des programmes régionaux visant à promouvoir la gestion durable des pêcheries. Elle a également parachevé un programme régional pour le tourisme qui visait à présenter l'ensemble de la région comme une destination touristique, et dans lequel l'accent était mis sur les techniques commerciales et la formation. Dans le domaine de la biodiversité, la Commission réalise actuellement un projet régional sur les plantes aromatiques et médicinales, l'objectif étant de recenser les plantes qui existent dans les pays membres et de constituer une base de données régionale.

2. Caraïbes

32. La CARICOM a indiqué que des mesures concrètes ont été prises dans un certain nombre de domaines pour promouvoir le Programme d'action de la Barbade. Sur la question des changements climatiques, par exemple, 12 pays membres de la CARICOM ont continué de participer à l'exécution du projet de planification régionale caraïbe en vue de l'adaptation aux changements climatiques planétaires.

Dans le domaine de l'énergie, le secrétariat de la CARICOM prévoit d'organiser un groupe de gestion de projet qui aura pour tâche d'assurer l'exécution de la phase II du projet régional de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, qui consiste à élaborer pour l'ensemble de la région une stratégie contribuant à éliminer les obstacles à l'autosuffisance énergétique. Dans le domaine de la gestion des catastrophes, un programme de six ans financé par USAID sur les moyens d'atténuer les effets des catastrophes dans les Caraïbes a récemment été achevé. La CARICOM a également mis en place, à titre expérimental, un mécanisme visant à renforcer les capacités de la région et à lui permettre de participer plus efficacement à l'application et à la négociation des accords et instruments multilatéraux nouveaux ou révisés.

33. La Commission européenne a continué de soutenir dans bon nombre de petits États insulaires en développement des Caraïbes des programmes nationaux et régionaux portant sur divers aspects du Programme d'action.

34. Le Groupe régional de coordination du PNUE pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes se charge de l'exécution d'une composante régionale d'un projet du PNUD et du FEM sur la remise en état des baies polluées, dans le port de Kingston (Jamaïque) et la baie de La Havane (Cuba). Ce projet prévoit à la fois une composante extraction des nutriments en vue de l'installation de nouvelles stations d'épuration et l'organisation à l'échelle régionale de plusieurs cours de formation sur les techniques de traitement des eaux usées.

35. Le siège de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour la sous-région des Caraïbes s'emploie actuellement à constituer des bases de données qui donnent des renseignements sur le développement durable et sur l'état des programmes destinés à évaluer les incidences des catastrophes naturelles. La CEPALC réalise également, sur demande, des évaluations des incidences macroéconomiques, sociales et écologiques des catastrophes naturelles. La méthode employée pour ces évaluations a été affinée de manière à pouvoir être appliquée à la situation des petits États insulaires en développement.

36. Le Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes a prêté son appui à

certain pays de la sous-région aux fins de la protection et de la régénération de l'environnement, en leur proposant également de les aider à réduire leur vulnérabilité écologique, s'ils le demandaient et sous réserve que des fonds soient disponibles. Sont couverts jusqu'à présent par ce projet Anguilla, les îles Vierges britanniques et Montserrat. Une consultation régionale sur la vulnérabilité écologique doit avoir lieu à Cuba en 2002 pour examiner l'état de préparation des institutions nationales et locales face à cette question et leurs résultats dans ce domaine, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires existants. Cette consultation est le fruit d'un partenariat entre ONU-Habitat, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (Genève) et les ministères chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes.

C. Activités menées à l'échelon national

37. L'aide fournie à titre bilatéral par la Suède permet à Cuba de s'attaquer à la gestion des déchets radioactifs. Il s'agit en l'occurrence de relever le niveau de compétence des spécialistes et des organismes cubains pour qu'il satisfasse aux normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant la préparation aux situations d'urgence sur le terrain, la préservation de l'environnement, la radioactivité naturelle et la protection des travailleurs.

38. La Norvège apporte aux petits États insulaires en développement une aide à la fois financière et technique dans le cadre de programmes bilatéraux mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines.

39. Le Gouvernement canadien a lancé, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un programme ambitieux destiné à soutenir la stratégie régionale adoptée par les Caraïbes pour enrayer la propagation du VIH/sida. Il a démarré dans le Pacifique-Sud un projet visant à donner aux organisations non gouvernementales locales davantage de moyens pour mener à bien des initiatives dans différents domaines touchant au Programme d'action de la Barbade. Par ailleurs, le Canada soutient fortement les organisations et programmes régionaux qui conçoivent des politiques et des mesures d'adaptation aux changements climatiques, et ce, dans toutes les régions regroupant des petits États insulaires en développement. Il a

l'intention de s'appuyer sur le Fonds canadien de développement pour le changement climatique, de création récente, pour faciliter la mise en oeuvre du Programme d'assistance en matière de changements climatiques dans les îles du Pacifique. Un autre projet a pour objectif de créer ou de renforcer dans les Caraïbes des structures institutionnelles publiques ou privées qui seront le vecteur de la lutte contre les changements climatiques. S'agissant des interventions en cas de catastrophe et de l'atténuation des effets des catastrophes, l'ACDI a approuvé la création d'un fonds pour la gestion des catastrophes aux Caraïbes. En ce qui concerne la mondialisation et le commerce, qui revêtent une importance particulière pour les petits États insulaires en développement, le Canada apporte une aide directe aux pays des Caraïbes pour renforcer leurs moyens d'action en matière de politique commerciale, de participation aux négociations et de respect des engagements pris en matière de commerce. En 2001, l'ACDI a approuvé la troisième phase d'un programme visant à renforcer la gestion de l'économie dans les Caraïbes orientales. Par ailleurs, pour permettre aux petits États insulaires en développement de surmonter les difficultés de communication et de connexion à l'Internet, le Canada fournit une aide financière à l'Institute for Connectivity in the Americas, qui s'emploie à développer les technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement des Caraïbes.

40. En ce qui concerne les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, la Barbade a indiqué que l'inventaire des gaz à effet de serre demandé dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était achevé et que la deuxième version du rapport sur la situation du pays était en cours de préparation. La Barbade a activement participé à l'élaboration d'un inventaire de toutes les ressources des zones côtières de la région et de leur utilisation et à la collecte des données nécessaires à la mise au point des systèmes d'information sur les ressources des zones côtières. Sur la question des catastrophes naturelles et écologiques, la Barbade a signalé que la capacité de coordination de l'Organisation centrale des secours d'urgence avait été renforcée grâce à l'exécution du Plan national de gestion des catastrophes, qui est en cours de révision. Cette organisation s'occupe également de la formation du personnel des secteurs hôtelier et touristique national et régional et aide à la formulation d'un plan de gestion des catastrophes destiné au secteur du

tourisme. L'entrée en vigueur du Programme de gestion des déchets solides, dont l'application est coordonnée par le Groupe chargé des projets relatifs aux eaux usées et aux déchets solides, a permis d'enregistrer des progrès dans l'élimination et la gestion des déchets. En ce qui concerne les ressources en eau douce, la Barbade a participé à des initiatives régionales telles que le projet régional intégré d'aménagement des bassins hydrographiques et des zones côtières de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes. Pour ce qui est du tourisme, la Barbade met la dernière main à un document directif intitulé « Développement durable du tourisme à la Barbade – Principes directeurs », dans lequel elle présente son approche du développement durable du tourisme et des recommandations touchant les aspects financiers et économiques de cette activité, les problèmes culturels connexes et la protection du milieu naturel. Afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la Convention sur la diversité biologique, la Barbade s'efforce, dans le cadre d'un programme de travail en cours, d'appeler l'attention du public sur l'importance de la diversité biologique locale et la nécessité de la préserver et de la gérer, ainsi que d'élaborer et de mener à bien un programme d'action visant à faciliter une gestion rationnelle des ressources biologiques du pays. Par ailleurs, avec l'aide financière du Fonds pour l'environnement mondial, elle met actuellement au point une stratégie et un plan d'action national pour la biodiversité.

III. Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable

41. On trouvera ci-après une description des activités menées dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes.

42. L'Organisation maritime internationale (OMI) continue d'aider les États et les territoires des Caraïbes à mettre en place et à renforcer leurs administrations maritimes nationales, ainsi qu'une législation maritime primaire et secondaire et des capacités administratives, juridiques, scientifiques et techniques en vue d'assurer le développement durable et la mise en application des traités et instruments de l'OMI et d'autres instances relatifs à la sécurité maritime, à la protection du milieu marin et à la facilitation du trafic maritime

international. En 2002, l'OMI a mis en place un programme régional destiné à renforcer les capacités nécessaires à l'application effective de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et de la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, qui doit être mise au point en 2003. En 2001, l'OMI a activement participé à une réunion organisée par la CEPALC et intitulée « Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement : adoption d'un programme de travail commun actualisé ». À la suite de cette réunion, le Programme d'action pour la région des Caraïbes a été mis à jour pour tenir pleinement compte des programmes d'assistance technique que l'OMI exécute actuellement dans les secteurs du transport maritime et des ports de la région. Ces programmes régionaux comprennent notamment les interventions suivantes : des services consultatifs en vue de l'élaboration d'une législation maritime nationale, cofinancés par le PNUD et le Gouvernement français; le renforcement des capacités en matière de visite et d'inspection des navires, financé par les Gouvernements de la Trinité-et-Tobago et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Fédération internationale des ouvriers du transport; la mise au point et l'actualisation de plans d'urgence nationaux et régionaux en vue de lutter contre la pollution du milieu marin par les navires, cofinancées par les Gouvernements de la Finlande et de la France; le renforcement de la sécurité maritime, la poursuite de l'assistance en matière de formation maritime et la poursuite du renforcement des capacités de contrôle des États du pavillon et des États du port, cofinancés par la Fédération internationale des ouvriers du transport; la poursuite du renforcement des administrations chargées de la sécurité maritime; la prévention et la maîtrise de la pollution du milieu marin – objets d'un atelier d'une semaine organisé en Jamaïque et appuyé par l'Agence américaine chargée de la protection de l'environnement; la sécurité maritime et portuaire; la sécurité dans les ports, cofinancée par la Communauté européenne; la création d'un Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine, financé par les Gouvernements de la France, des Antilles néerlandaises et des États-Unis; et un programme destiné à renforcer l'administration maritime dans les Caraïbes, cofinancé par le PNUD.

43. En collaboration étroite avec l'Administration chargée de la gestion des zones côtières du Belize, la Communauté européenne a entrepris, dans ce pays, un projet sur les modes d'exploitation des sols et leurs incidences sur le milieu littoral. La deuxième phase de ce projet consistait à renforcer les capacités locales de prise en compte de la relation entre les bassins versants et les récifs dans l'élaboration des politiques, la planification, la concertation et la prise de décisions. L'accès aux images satellitaires a facilité l'obtention des données et la mise en place de systèmes de traitement, ce qui permet d'assurer, à un coût abordable, la surveillance de la qualité des eaux côtières du Belize. Le projet a également permis d'assurer, au niveau des institutions locales, une formation à la télédétection et une familiarisation avec les systèmes de surveillance. Un autre élément du projet, arrivé à terme en 2002, a été la proposition visant à adopter une politique de gestion des terres susceptible de maîtriser l'érosion. La Communauté européenne a aussi financé, en Jamaïque, un projet visant à assurer la viabilité de la réserve marine de Negril. La phase actuelle de l'appui que la Communauté européenne fournit à la Negril Coral Reef Preservation Society vise à préserver et à accroître les recettes en devises provenant du tourisme, tout en protégeant le milieu côtier fragile de Negril, notamment l'écosystème du récif de corail. Les résultats attendus du projet sont notamment : a) l'imposition par le Gouvernement jamaïcain de frais d'utilisation; b) le versement de subventions gouvernementales; et c) la perception de redevances de licence pour l'utilisation des ressources naturelles.

44. Le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes a indiqué qu'à sa dix-neuvième session, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes s'est associé au Bureau sous-régional en assumant un rôle prééminent dans la réalisation des interventions techniques nécessaires à la poursuite de la mise au point et de l'exécution du projet d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes.

45. Le secrétariat de la CARICOM étudie en ce moment avec l'Agence canadienne de développement international, les possibilités de mise au point et d'exécution d'un programme sur la gouvernance, la gestion et la mise en valeur des océans.

46. Pour faire face à la dégradation causée par les navires dans la mer des Caraïbes, le Fonds pour

l'environnement mondial appuie l'Initiative relative aux déchets rejetés par les navires dans la région élargie des Caraïbes, qui est mise en oeuvre par la Banque mondiale et vise le problème de la pollution due aux déchets rejetés par les navires et aux déversements d'hydrocarbures. Le FEM appuie aussi une idée de projet que met au point la Banque interaméricaine de développement et qui a trait à la protection écologique du golfe du Honduras et au contrôle du transport maritime. Le projet devrait comporter des activités visant à protéger les écosystèmes des dangers de la navigation, de la surexploitation des ressources halieutiques et de la pollution d'origine terrestre, dans l'esprit de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et d'autres accords. Les autres projets que finance le FEM dans le domaine de la lutte contre la pollution d'origine terrestre comprennent notamment la formulation d'un programme d'action stratégique en vue de la gestion intégrée des ressources en eau et du développement durable du bassin fluvial de San Juan et de sa zone côtière, l'accent étant mis sur la promotion d'une gestion à l'échelon national assurée par le Nicaragua et le Costa Rica et sur la protection de la biodiversité du milieu côtier grâce à la gestion intégrée du bassin, un projet relatif à la réduction de l'écoulement des pesticides vers la mer des Caraïbes, qui intéresse un certain nombre de pays d'Amérique centrale et la Colombie, et enfin un grand projet sur la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières des petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui est en cours d'élaboration et devrait permettre d'aborder, de manière intégrée, la gestion des côtes, la pêche côtière et la protection des ressources d'eau douce.

47. Dans les Caraïbes, le PNUE a réalisé plusieurs projets sur la gestion intégrée des zones côtières et formulé des Directives pour la planification et la gestion intégrées des zones côtières et maritimes dans la région élargie des Caraïbes. En outre, en collaboration avec le Centre technique de gestion environnementale des baies et des zones côtières (Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y Costas) de Cuba, le PNUE établit actuellement le rapport d'évaluation des zones maritimes et côtières des Caraïbes, qui devrait aider le Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes à formuler un programme pour la gestion intégrée de la mer des Caraïbes. Par ailleurs, le PNUE a mis en oeuvre un projet sur le renforcement des

compétences dans les domaines de l'évaluation intégrée de l'environnement et de la gestion de l'information sur l'environnement, en organisant des ateliers à l'intention d'experts de haut niveau responsables de la coordination de l'établissement des rapports sur l'environnement et le développement et en élaborant un manuel de formation sur le renforcement des compétences dans les domaines de l'évaluation intégrée de l'environnement et de l'établissement de rapports. Dans le domaine de la gestion des déchets, deux ateliers régionaux, qui sont en cours de préparation, devraient encourager et promouvoir la ratification rapide de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et d'autres conventions connexes, ainsi que de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le PNUE a également indiqué qu'il assurerait la coordination d'un projet du FEM relatif à la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires des Caraïbes, qui devrait aborder des questions telles que la gestion des zones côtières et la biodiversité, le développement du tourisme, la protection de l'approvisionnement en eau, la pollution d'origine terrestre et les changements climatiques, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles aux échelons national et régional et en aidant les pays à établir un lien entre ces différents enjeux et à répondre à leurs priorités nationales dans un contexte régional. D'autres programmes du PNUE abordent la question des interventions et de la planification d'urgence face aux déversements d'hydrocarbures, qui intéresse de nombreux États insulaires en développement de la région des Caraïbes; c'est ainsi qu'a été créé, en 2001, un centre régional de formation et d'information – le Centre régional d'activité de Curaçao, qui est financé par le Gouvernement des Antilles néerlandaises. Certains programmes du PNUE visent à démontrer la viabilité de produits autres que le DDT pour la lutte contre le vecteur du paludisme au Mexique et en Amérique centrale, à réduire l'impact écologique de la pêche des crevettes au chalut grâce à des techniques de réduction des prises accessoires et à un changement des modes de gestion, et à instaurer une approche participative de la gestion de l'environnement.

48. Le Gouvernement barbadien et les organisations régionales compétentes s'attachent actuellement à créer

un groupe de travail technique qui sera chargé de répertorier et de définir tous les domaines d'intervention relevant d'une gestion intégrée. En ce qui concerne les ressources côtières et marines, le Groupe de la gestion des zones côtières créé par le Gouvernement barbadien a obtenu des résultats positifs en matière de protection et de préservation des ressources côtières en menant des activités de recherche et de surveillance de l'état des récifs coralliens et de l'érosion des plages due aux tempêtes, en améliorant la formation aux questions touchant les milieux côtiers et marins, en aménageant plus efficacement le littoral moyennant une amélioration de la base de données y relative, en mettant à jour son système d'information géographique et en menant des activités relevant de l'ingénierie du littoral, telles que la création d'amarrages permanents le long des côtes méridionale et occidentale.

49. La Jamaïque a signalé qu'à sa dix-neuvième session, en 2002, la CEPALC avait, de concert avec le Comité de développement et de coopération des Caraïbes, débattu des activités à mener pour rassembler les informations existantes sur les activités relatives à l'environnement, par exemple la gestion des zones côtières, dans la région des Caraïbes. Elle s'emploie actuellement à aligner sa législation interne sur le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, et l'organisme public auquel elle a confié la charge de l'environnement et de la planification met actuellement au point des politiques, mécanismes et lois tendant à protéger et à préserver le milieu marin, notamment des politiques relatives à la conservation des herbiers, aux plages, aux bassins versants, aux systèmes de gestion de l'environnement, à la gestion des océans et des zones côtières, à l'érosion des plages et aux câbles et pipelines sous-marins. De plus, elle s'est dotée de plans d'intervention en cas de catastrophe en mer, notamment en cas de déversement d'hydrocarbures (sur terre et en mer), et d'un plan de contrôle des substances dangereuses, et elle a élaboré un projet de plan de recherche et de sauvetage en mer. Complétant ce dispositif, l'Association des armateurs de la Jamaïque, une organisation privée, prévoit de créer une installation de collecte des eaux usées dans le port de Kingston.

50. La Suède apporte une aide financière par le truchement du fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Programme pour l'environnement dans les Caraïbes, qui doit permettre d'appliquer la

Convention pour la protection et la mise en valeur de l'environnement marin de la région des Caraïbes, signée à Cartagena, à laquelle 30 pays sont parties et qui traite essentiellement de la gestion intégrée des zones côtières, de la planification stratégique applicable aux baies fortement polluées et de l'assistance technique nécessaire à ces fins.

51. Les États-Unis d'Amérique ont signalé qu'ils étaient partie à la Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, à la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines, à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, à la Convention de Cartagena et au Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes. Ils ont par ailleurs signé le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées se rapportant à la Convention pour la protection et la mise en valeur de l'environnement marin dans la région des Caraïbes et le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, qui attendent tous deux d'être ratifiés par le Sénat. Étant membre fondateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, ils appuient activement celles de ses activités qui ont un lien avec le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées se rapportant à la Convention pour la protection et la mise en valeur de l'environnement marin dans la région des Caraïbes et avec le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres en versant des contributions annuelles au Fonds d'affectation spéciale du PNUE. Dans le domaine de la planification préalable des interventions en cas de pollution par les hydrocarbures, ils aident les autres parties à s'organiser. C'est ainsi que leur équipe fédérale d'intervention dans les Caraïbes, qui est basée à Porto Rico et qui est dirigée par des gardes-côtes américains aide à mettre en place un dispositif d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et assure une formation dans ce domaine. De même, à l'appui du développement durable de la région, les États-Unis fournissent des fonds, des compétences et une assistance dans le cadre, notamment, des projets de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) relatifs au tourisme durable et de projets visant à améliorer la collecte des eaux usées dans

certaines pays, ainsi que des activités de leur Office des océans et de l'atmosphère (National Oceanic and Atmospheric Administration), qui appuie des projets concernant les pêcheries et les zones marines protégées. Conscient de toutes les tâches à accomplir dans le domaine du développement durable et aux fins des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, le partenariat « White Water to Blue Water », qui est placé sous leur direction, s'attache essentiellement à améliorer la gestion intersectorielle des bassins versants et des ressources marines de la région en renforçant les capacités d'application, aux niveaux national et régional, du grand nombre des conventions et protocoles qui ont été négociés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Une conférence régionale des protagonistes concernés sera organisée à la mi-2003 pour lancer l'initiative, répertorier les lacunes des approches adoptées par les États des Caraïbes en matière de développement durable et promouvoir les partenariats entre les protagonistes concernés.

IV. Conclusions et recommandations

52. Un nombre important d'organisations internationales et régionales, de gouvernements et de groupes non gouvernementaux ont été contactés pour le présent rapport, mais le nombre d'informations soumises est resté limité. Pour fournir un aperçu précis et complet des activités exécutées à tous les niveaux, en particulier aux niveaux local et national, il est nécessaire d'apporter davantage d'appui aux petits États insulaires en développement pour l'établissement de rapports. Par ailleurs, il est possible d'améliorer la mise en commun d'informations entre toutes les parties prenantes s'occupant des problèmes de ces États, et on peut envisager d'avoir davantage recours aux instruments des techniques de l'information, comme le Réseau informatique des petits États insulaires en développement. On prévoit que la prochaine phase du Réseau facilitera le processus de mise en commun d'informations, en particulier en ce qui concerne les programmes qui peuvent intéresser les gouvernements des petits États insulaires en développement. Par ailleurs, un effort de vulgarisation est nécessaire pour permettre aux petits États insulaires en développement et à leurs organisations régionales et sous-régionales de

fournir des informations qui concernent de près la mise en oeuvre du Programme d'action aux niveaux national et régional.

53. Les informations obtenues indiquent que certains gouvernements et institutions spécialisées des Nations Unies apportent un appui continu, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à des questions liées au Programme d'action. Des programmes et des projets sont consacrés au renforcement des capacités institutionnelles et techniques et au développement des ressources humaines. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques, le tourisme et la gestion des zones côtières figurent parmi les principaux domaines d'activité.

54. S'agissant des indices de vulnérabilité, il convient de noter que le Conseil économique et social examinera le rapport du Comité des politiques de développement à sa session de fond de juillet 2002 et fournira de nouvelles orientations en la matière selon qu'il conviendra. L'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager les mesures supplémentaires nécessaires pour mettre en oeuvre ses résolutions antérieures portant sur les travaux consacrés à cette question.

55. S'agissant de la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable, il convient de noter que les pays de la région, assistés par leurs organisations régionales, ont nettement multiplié leurs activités. Des traités importants ont fait l'objet de demandes de ratification ou d'adhésion, et l'Assemblée générale souhaitera peut-être déterminer les informations nécessaires à cet égard. Elle souhaitera peut-être aussi examiner la question de promotion de la coordination et de la coopération avec les différentes initiatives décrites dans le rapport et entre celles-ci.
